Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600503-20251128-28NOV25_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 21 novembre 2025	Le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves JOSSE, Maire.**
Membres : **En exercice : 13** **Présents : 09** **Votants : 11**	**Etaient présents :** M. MÉHAT, Mme CHAPRON, M. ADELYS, M. GUILLEMAUD, M. LE BLANC, Mme LUCAS, Mme NOËL, M. PÉDRONO **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :** Jean-Noël ALLIO à Jean-Yves JOSSE et Fabienne JARNO à Fabien ADELYS **Absent n'ayant pas donné de pouvoir :** Pierre-Yann BRIQUE et Emmanuelle LE BRETON
Numéro : **28NOV25_05**	**Secrétaire de séance :** Patrick GUILLEMAUD

Objet : Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Suite à la décision du Conseil Municipal, de fixer à 100% le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur, propose la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er décembre 2025 et précise que Madame MÉNAGE Priscilla, actuellement adjoint administratif territorial, a été inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne établie pour le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er décembre 2025 et arrête comme suit, le tableau des effectifs, à partir de cette date :

Service administratif :
- 1 adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet

Service technique :
- 1 Agent de Maîtrise territorial Principal à temps complet
- 1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- 1 adjoint technique territorial à temps complet

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 « Charges de personnel »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 05 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Yves JOSSE